

Les versements effectués au titre d'indemnités journalières (IJ) par les régimes de base d'assurance sociale au titre des risques maladie, accidents du travail-maladies professionnelles (AT-MP) et maternité, hors fonction publique, s'élevaient à 19,0 milliards d'euros en 2020. Ils sont très fortement impactés à la hausse par la crise sanitaire, tout comme les compléments d'IJ versés par les organismes complémentaires.

Les indemnités journalières (IJ) visent à compenser une perte de revenus d'activité liée à une situation médicale et ne constituent donc pas une dépense de soins à proprement parler. Les IJ n'interviennent donc pas dans le calcul des agrégats des comptes de la santé, centrés sur la consommation, mais elles constituent un poste de dépense pertinent dans l'analyse du système de santé.

Sur longue période, les IJ versées par les régimes de base d'assurance sociale au titre des risques maladie, accidents du travail-maladies professionnelles (AT-MP) et maternité, hors fonction publique, progressent en moyenne de l'ordre de 2,5 % par an entre 2011 et 2019. Après une quasi-stabilité entre 2011 et 2013 (+0,0 % par an en moyenne), elles progressent à un rythme plus élevé à partir de 2014 (+3,4 % en moyenne par an). En 2020, en raison des effets de la crise sanitaire et des mesures exceptionnelles concernant les IJ, elles progressent au taux record de +19,4 % (tableau 1).

La dynamique des IJ maladie en particulier est liée à plusieurs facteurs structurels :

- l'évolution des salaires, qui servent de base au calcul des IJ ;
- l'évolution de l'emploi, qui agit mécaniquement sur le volume des IJ avec un effet retard ;
- un effet de structure démographique lié au vieillissement de la population. La population active vieillit – la part des personnes actives de plus de 50 ans dans la population active a progressé de 4,1 points entre 2011 et 2020 – et les actifs les plus âgés ont des arrêts plus longs compte tenu d'une dégradation de l'état de santé avec l'âge. Ce phénomène est accentué par les réformes des retraites qui tendent à repousser l'âge effectif de cessation de l'activité ;
- la précarité de l'emploi, associée à un moindre recours aux IJ.

### Les indemnités journalières de maladie bondissent en 2020

En 2020, les indemnités journalières du risque maladie progressent de 33,4 %, après +3,7 % en 2019. Cette hausse s'explique par la forte hausse du nombre d'arrêts maladie et par les mesures spécifiques concernant les IJ prises dans le cadre de la lutte contre la Covid-19. Ces mesures, notamment l'instauration d'indemnités journalières dérogatoires couvrant les assurés dans l'impossibilité de travailler compte tenu des restrictions de déplacement (fiche 2), se sont traduites par un élargissement du champ traditionnel des IJ.

À l'inverse, les IJ versées au titre des accidents du travail-maladies professionnelles progressent à un rythme légèrement moins soutenu en 2020 (+6,3 % après +7,2 % en 2019).

Les IJ versées au titre de la maternité diminuent de 2,8 % en 2020 en lien avec la baisse de la natalité observée depuis quelques années.

### 6,4 milliards de compléments d'indemnités journalières versés en 2020

Les organismes complémentaires (OC) – mutuelles, sociétés d'assurances et instituts de prévoyance – versent 6,4 milliards d'euros de compléments d'indemnités journalières en 2020, soit 12,0 % de plus qu'en 2019 (tableau 2) en lien avec les effets de la crise sanitaire. Alors que les mutuelles sont le premier acteur parmi les OC sur le champ de la CSBM (fiche 18), elles sont minoritaires sur le champ IJ (9 % du total IJ versés par les OC). À l'inverse, les sociétés d'assurances versent 59 % des montants.

Cette structure de financement par famille d'OC évolue depuis 2012. La part des mutuelles et des sociétés d'assurances diminue (respectivement de -0,8 point et de -1,1 point entre 2012 et 2020) au profit des institutions de prévoyance (+1,9 point). ■

**Tableau 1** Dépenses d'indemnités journalières

En millions d'euros

	2011	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Ensemble</b>	<b>13 078</b>	<b>14 280</b>	<b>14 748</b>	<b>15 292</b>	<b>15 929</b>	<b>19 021</b>
Évolution (en %)	1,6	2,9	3,3	3,7	4,2	19,4
Maladie	7 001	7 926	8 216	8 512	8 826	11 778
Évolution (en %)	1,8	4,3	3,7	3,6	3,7	33,4
Accidents du travail-maladies professionnelles	2 839	3 120	3 286	3 499	3 752	3 986
Évolution (en %)	3,4	4,0	5,3	6,5	7,2	6,3
Maternité	3 239	3 234	3 245	3 281	3 351	3 257
Évolution (en %)	-0,2	-1,3	0,4	1,1	2,1	-2,8

**Champ** > France, ensemble des régimes de base d'assurance maladie, hors fonction publique (données non disponibles).

**Source** > DREES, comptes de la santé.

**Tableau 2** Compléments d'indemnités journalières versés par les organismes complémentaires

En milliards d'euros

	2012	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Organismes complémentaires</b>	<b>5,1</b>	<b>5,1</b>	<b>5,2</b>	<b>5,6</b>	<b>5,7</b>	<b>6,4</b>
Évolution (en %)		0,0	3,0	6,8	1,9	12,0
Mutuelles	0,5	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5
Institutions de prévoyance	1,6	1,8	1,8	2,0	1,9	2,1
Sociétés d'assurances	3,1	2,9	3,0	3,1	3,3	3,7

**Champ** > Organismes complémentaires ayant rendu leurs comptes à l'ACPR au 31/12 de chaque année.

**Source** > DREES, comptes de la santé.